

ARRETE N°2024-023

Fermeture provisoire à la circulation Rue des écoles – De la rue Jean Rostand à la rue Emile Aubry 6-1 Police Municipale

Nous, **Frédéric Marche**, Maire de Cléon,

Vu

- le code de la route,
- l'arrêté du 24 Février 1967 et du 7 Juin 1977 modifiés, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- le code général des collectivités locales territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L.2213-2

Considérant que pendant les travaux de pompage de la chaufferie de l'école Curie par le SDIS 76, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1er : La circulation sera donc interrompue le jeudi 08 Février 2024, rue des écoles, de la rue Emile Aubry à la Rue Jean Rostand.

ARTICLE 2 : La signalisation correspondante sera assurée par les services de la ville. Cet arrêté sera exécutoire dès la pose de cette dernière.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commissaire de Police d'ELBEUF, Madame la Directrice des services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cléon, le 08 février 2024

